



Objet : Bilan de la mise en œuvre des **LDG avancement en Polynésie française en 2022** / corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques de recherche et de formation

Références :

- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Les lignes directrices de gestion du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) du 22 octobre 2020, publiées au Bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020 et relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 20 octobre 2020, publiées au Bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020 et relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ;
- Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en Polynésie française.

Les lignes directrices de gestion ministérielles et locales, établies pour trois ans, déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions. La Polynésie française s'attache à ce que la répartition des promotions corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables et se rapproche de leur représentation dans les effectifs du corps.

Outre l'application des barèmes prévus dans les LDG ministérielles, les règles de départage en matière de promotions et d'avancement proposées pour les personnels de la filière administrative et de la filière recherche et formation sont les suivantes :

Reconnaissance de la valeur professionnelle :

1. Niveau de responsabilités exercées
2. Niveau d'expertise (l'attention est appelée sur les personnels de laboratoire et sur la valorisation des compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale, les activités exercées dans d'autres administrations ou dans le secteur privé pour les agents de la filière recherche et formation)
3. Spécificité du poste (l'attention est appelée notamment sur la situation des agents exerçant plusieurs fonctions ou sur les agents exerçant dans les établissements d'archipels isolés)
4. Effectifs encadrés
5. Nature des relations avec les partenaires (ex : relations avec les fournisseurs, avec les associations, avec la chaîne hiérarchique, avec les autres collègues, avec les parents d'élèves, avec les enseignants...)
6. Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique
7. Ancienneté générale des services

Entre deux dossiers d'expertise comparable, la diversité du parcours peut être valorisée :

- Par la mobilité sectorielle
- Par la mobilité géographique

Pour l'établissement des promotions est en outre tenu compte :

- Du respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- De l'égalité de traitement à l'égard des personnels en situation de handicap
- Du respect d'un équilibre entre univers d'exercice
- Des agents en butée de grade depuis 3 ans et aux agents les plus avancés dans la carrière (principe PPCR de pouvoir dérouler sa carrière sur au moins 2 grades).

L'étude des dossiers est opérée par un collège d'expert au niveau local pour les tableaux d'avancement des catégories C et par le collège d'expert au niveau national pour les autres promotions.

En 2022, le vice-recteur de Polynésie française est compétent pour établir le tableau d'avancement des adjoints administratifs et des adjoints techniques de recherche et de formation.

A) Personnels de la filière administrative

a. Pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (C2) : adjoint administratif (C1) ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Taux de promotion national : 28 %
Nombre de promotion en Polynésie française : 3

Répartition F / H

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	3	7	10	70%
nb promus	0	3	3	100%

En l'absence de dossier reçu au titre des hommes l'ensemble des promus sont des femmes.

Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	10,2	8,2	8,8
promus	-	7,7	7,7

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 7 ans et 8 mois. La faiblesse des effectifs ne permet pas statistiquement d'analyser l'écart d'AGS moyenne entre les promouvables et les promus.

Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	35,4	33	33,7
promus	-	33,5	33,5

L'âge moyen des agents promus est d'environ 33 ans et 6 mois. La faiblesse des effectifs ne permet statistiquement d'analyser l'écart d'âge moyen entre les promouvables et les promus.

Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

Il convient de noter la relative homogénéité des fonctions exercées par l'ensemble des promouvables dans le domaine de la gestion administrative et des ressources humaines. À niveau de fonction équivalente les autres critères ont prévalu à l'établissement du tableau d'avancement.

Univers d'exercice des fonctions

2 promus exerçaient leurs fonctions dans les services du vice-rectorat, qui regroupait 60 % des promouvables, et 1 promus exerçait en lycée qui regroupait 20 % des promouvables.

Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que tous les agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

Agents en butée de grade depuis 3 ans

Aucun agent ne se trouvait en butée de grade depuis 3 ans.

b. Pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Eligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (C3) : adjoint administratif principal 2^{ème} classe (C2) ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Taux de promotion national : 16,5 %
Nombre de promotion en Polynésie française : 13

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	11	60	71	85%
nb promus	2	11	13	85%

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	25	21,4	21,9
promus	31,3	22,7	24,0

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 24 ans avec un écart de l'ordre de 8 ans et 7 mois entre les F et les H. La faiblesse des effectifs ne permet toutefois pas d'obtenir de données statistiques significatives.

L'ancienneté générale de services est un facteur discriminant de sélection des dossiers conformément aux LDG établies à compter de 2022.

Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	49,8	49,3	49,4
promus	53,9	52,5	52,8

L'âge moyen des agents promus est de 52 ans et 10 mois. L'écart d'âge de 1 an et 5 mois entre les F et les H promus n'est pas significatif compte tenu des effectifs de promus.

Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

Il convient de noter une relative homogénéité des fonctions occupées par les agents promus (fonctions de gestion administrative, secrétaire de direction ou secrétaire d'intendance).

Univers d'exercice des fonctions

Les collèges et les lycées qui représentaient $\frac{3}{4}$ des promouvables représentaient également $\frac{3}{4}$ des promus. Par

ailleurs, un agent a été promu au sein des services administratifs de l'UPF, de la DGEE et du Vice-rectorat.

Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que tous les agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

Agents en butée de grade depuis 3 ans

Aucun agent ne se trouvait en butée de grade depuis 3 ans.

B) Personnels de la filière recherche et formation

a. Pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de recherche et de formation

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de recherche et de formation (C2) : adjoint technique (C1) ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Taux de promotion national : 28 %
Nombre de promotion en Polynésie française : 12

Répartition F / H

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	32	51	83	61%
nb promus	5	7	12	58%

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	17,2	16,2	16,6
promus	21,3	20,4	20,8

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 20 ans et 10 mois avec un écart de l'ordre de 11 mois entre les F et les H.

Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	50,1	50,7	50,5
promus	56,4	51,6	53,6

L'âge moyen des agents promus est d'environ 53 ans et 7 mois. L'écart d'âge 4 ans et 8 mois entre les F et les H promus n'est pas significatif compte tenu des effectifs.

Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

11 agents occupaient des fonctions relativement homogènes (opérateur logistique, agent d'entretien, gestionnaire administratif...) et 1 agent promu occupait des fonctions de responsabilité.

Univers d'exercice des fonctions

11 promus exerçaient leurs fonctions en collège (6) et en lycée (5) et 1 à l'UPF.
Les établissements d'enseignement du second degré regroupaient plus de 95 % des promouvables.

Conformément à la répartition des promouvables, le bilan permet de constater une très grande majorité – plus de 95% - des promus issus de la BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention. 1 agent promu relevait de la BAP J : Gestion et Pilotage.

Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que 11 agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

Agents en butée de grade depuis 3 ans

Un agent se trouvait en butée de grade depuis 3 ans ; il a été promu.

b. Pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de recherche et formation

Éligibilité des candidats à l'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de recherche et formation (C3) : adjoint technique principal 2^{ème} classe (C2) ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Taux de promotion national : 16,5 %
Nombre de promotion en Polynésie française : 33

Répartition F / H

Répartition H/F	H	F	total	part des F
nb promouvables	71	66	137	48%
nb promus	18	15	33	45%

Le bilan permet de constater une répartition F/H des promus / promouvables conforme aux principes arrêtés par les LDG

Ancienneté générale des services

AGS	H	F	moyenne
promouvables	25,1	26,2	25,6
promus	25,1	26,4	25,7

L'ancienneté générale de services des agents promus est de 25 ans et 8 mois avec un écart de l'ordre de 1 an et 4 mois entre les F et les H.

Âge moyen

âge	H	F	moyenne
promouvables	55,0	55,7	55,4
promus	54,2	54,1	54,1

L'âge moyen des agents promus est d'environ 54 ans et 1 mois. Le niveau de responsabilité des agents promus a conduit à promouvoir des agents dont l'âge moyen est légèrement inférieur à la moyenne des promouvables.

Niveau de responsabilité et niveau d'expertise

Les agents promus occupaient en majorité des fonctions de responsabilité ou des fonctions qualifiées d'électricien ou de personnels de laboratoire.

Univers d'exercice des fonctions

21 promus exerçaient leurs fonctions en collège et 12 en lycée.

Les établissements d'enseignement du second degré regroupaient plus de 95 % des promouvables.

Conformément à la répartition des promouvables, le bilan permet de constater une très grande majorité – plus de 95% - des promus issus de la BAP G : : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention. 1 agent promu relevait de la BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement.

Appréciations proposées par le supérieur hiérarchique

Il convient de noter que tous les agents promus ont reçu un avis très favorable de leur supérieur hiérarchique.

Agents en butée de grade depuis 3 ans

Aucun agent se trouvait en butée de grade depuis 3 ans.